

**OBJET : Mission Géotechnique et Diagnostic amiante – HAP pour le projet de redressement de l'avenue Louis Armand**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), Monsieur Pierre-Jean CRASTES, désigné par délibération n° 40 / 2014 du 14 Avril 2014,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1er,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'avancement du projet de redressement de l'avenue Louis Armand sur le secteur gare à Saint-Julien-en-Genevois,
  - La finalisation des études de maîtrise d'œuvre et la nécessité de réaliser des sondages géotechniques et diagnostic amiante/HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) en vue de la réalisation de travaux,
- Les trois demandes de devis auprès des entreprises GINGER BTP, 2 Savoie Géotechnique et EQUATERRE.
- Que seule l'entreprise EQUATERRE a rendu une offre pour un montant de 7.425,00 € HT

**DECIDE**

1. De retenir l'offre de l'entreprise EQUATERRE pour un montant de 7.425,00 € HT,
2. de signer ledit devis.

Archamps, le 19 mai 2020  
Le Président, Pierre-Jean Crastes



Le Président certifie le caractère exécutoire  
de cette décision télétransmise en Préfecture  
le 19 mai 2020  
et publiée le 19 mai 2020

La Directrice Générale des Services

**Marie-Hélène DUBOIS**

